

**DEMANDE
DE
DUPLICATA DE PERMIS
DE CONDUIRE**

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de vous demander un duplicata de mon permis de conduire.

Nom.....Née
(nom de jeune fille)

Prénoms.....

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Département.....Nationalité.....

Adresse complète.....

N° de l'ancien permis.....

Date.....

Préfecture qui l'a délivré.....

Ci-joint les pièces réglementaires exigées

A.....Le.....

(signature autographe du demandeur)

Article 441-6 du code pénal : le fait de se faire délivrer indûment un permis de conduire par quelque moyen frauduleux que ce soit , est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 € d'amende.

Pièces à produire pour l'obtention d'un duplicata

- 1- Deux photographies d'identité de face conformes à la nouvelle norme relative à l'apposition des photos d'identité sur les permis de conduire (système photographique agréé par le ministère de l'intérieur, arrêté du 10 avril 2007).
- 2- Un chèque bancaire ou postal de 52 euros, payable au régisseur des recettes de la préfecture, ou à défaut sur mandat poste, l'intéressé se présente au service, le versement peut s'effectuer en numéraire.
- 3- Le permis de conduire détérioré ou une déclaration de perte ou vol.
- 4- Un enveloppe affranchie pour l'envoi du permis (tarif simple ou recommandé avec AR, comprenant la liasse délivrée par la Poste, permettant la distribution du recommandé, dûment remplie par le titulaire du permis de conduire).
- 5- Pour les étrangers : photocopie de la carte de séjour.